

1) PREMIERE EXPLOITATION: (Par le directeur d'école)

Selon le degré d'urgence ou de gravité potentielle, le directeur décide et met en œuvre une action conservatoire.

Si une autre structure a été consultée à titre de conseil pour aider à définir les mesures conservatoires, vous noterez ci-dessous le nom de la personne et de la structure, et le moyen de contact (Tél, fax, courriel, ...) :

Date : Signature

Mesures conservatoires et/ou propositions d'améliorations :

(Indiquer les mesures).....

.....
.....
.....
.....

...

2) IEN DE LA CIRCONSCRIPTION

Date : Signature

Réponse (Traitements prévisionnels - Période de mise en œuvre) :.....
:.....

.....
.....
.....
.....
.....

3) PRESENTATION AU CONSEIL D'ECOLE

le :

Observations du **Conseil d'école** de l'école :

.....
.....
.....
.....

Noté dans le document unique d'évaluation des risques : Oui Non

La fiche sera considérée comme « traitée » lorsque le problème aura été résolu définitivement ou lorsque l'amélioration aura été considérée comme significative

4) TRANSMISSION PAR L'IEN AU CHSTC COMPETENT

Transmis leau CHSCT départemental Observations éventuelles :	Transmis leau CHSCT de la collectivité de rattachement. - Observations éventuelles :
Observations du CHSCT	Observations du CHSCT